

MEMENTO : LES INAPTITUDES EN EPS

FICHE N°5 – Les adaptations et aménagements

1) Exemples des niveaux d'adaptation ou d'aménagement de l'enseignement de l'EPS

- *L'élève a une aptitude partielle mais peut pratiquer la même activité que les autres élèves de la classe et être évalué dans les mêmes conditions.*

Exemple : Un élève asthmatique peut pratiquer de nombreuses APSA sans risque pour sa santé. Il s'agira de veiller à ce que les temps de récupération soient suffisants et que la pratique se déroule dans un environnement qui ne soit pas défavorable.

- *L'élève a une aptitude partielle qui nécessite des aménagements pour rendre accessible la pratique de la même activité que les autres élèves de la classe. Certains éléments de l'évaluation sont aménagés (dispositifs, barèmes...)*

Exemple : En tennis de table, réduction de la surface de jeu à défendre pour un élève en fauteuil. En acrosport, limitation des rôles d'un élève en situation d'obésité. En sport collectif, limiter l'intervention d'un élève asthmatique à la phase d'attaque, la phase défensive étant assurée par un élève suppléant. En athlétisme, adaptation des barèmes aux conditions de réalisation et aux ressources de l'élève (élan réduit, matériel adapté...)

- *L'élève a une aptitude partielle mais ne peut pas pratiquer l'activité proposée. Il peut rester au sein de la classe pour en pratiquer une adaptation qui le confronte aux mêmes principes fondamentaux, à la même logique de l'activité.*

Exemple : Proposer une épreuve de marche sportive à un élève qui présente un handicap l'interdisant de courir. En gymnastique sportive, proposer à un élève en fauteuil, la réalisation d'un enchaînement de formes de déplacement en respectant des exigences liées à l'espace et au rythme

- *L'élève a une aptitude partielle mais ne peut pas pratiquer l'activité proposée même sous une forme adaptée. Il peut rester au sein de la classe pour pratiquer une autre activité, en cohérence avec le projet éducatif personnalisé.*

Exemple : Lors d'une séquence avec un sport de combat comme support, proposer à un élève qui doit éviter les contacts physiques et les chocs, un programme de musculation pratiqué à côté du groupe. L'élève sera intégré au groupe autant que possible, pendant les échauffements (en l'adaptant à ses possibilités) ou encore les phases de retour au calme proposés en fin de cours.

- *L'élève a une aptitude partielle mais aucun aménagement n'est possible dans la classe. L'élève peut pratiquer une autre APSA dans une autre classe.*

MEMENTO : LES INAPTITUDES EN EPS

FICHE N°5 – Les adaptations et aménagements

Exemple : Lorsque l'organisation de l'EPS dans l'établissement le permet (regroupement en barrettes), il est possible de proposer à l'élève une autre activité, pratiquée dans une autre classe de même niveau, avec un autre enseignant sur le même créneau horaire (attention, cette organisation n'est pas recevable pour les classes à examens). Il est possible également de mettre en place des dispositifs complémentaires (accompagnement personnalisé) permettant aux élèves en difficulté de bénéficier d'une pratique physique adaptée, favorable à redonner la confiance en soi, l'estime de soi...

- *L'élève présente une inaptitude totale temporaire. Les tâches motrices proposées ne lui sont plus accessibles.*

Exemple : Proposer des tâches d'observation, d'organisation, de coaching, d'arbitrage, de chronométrage, de gestion (relevé de résultats...), etc., qui relèvent de compétences transversales et qui permettent à l'élève de rester intégré au fonctionnement et à la vie sociale du groupe.

- *L'élève présente une inaptitude totale pour l'année scolaire.*

Dans le cas où l'élève est déclaré inapte total pour l'année scolaire par certification médicale, lorsqu'aucune solution d'enseignement n'aura été trouvée, il sera alors dispensé de pratique physique sans être dispensé de présence en cours.

2) Le parcours de formation des élèves handicapés ou présentant une inaptitude partielle

Dans le cadre de la refondation de l'École, une attention particulière est posée sur la notion de parcours, conçu comme un continuum. Permettre aux l'élève en situation d'inaptitude partielle ou de handicap de développer des compétences motrices, méthodologiques et sociales, d'acquérir des connaissances, des capacités et des attitudes, c'est concevoir un enseignement adapté, personnalisé, dépassant la seule adaptation de l'activité au moment où l'élève est inscrit dans une classe à examen.

Dès lors qu'une inaptitude est connue pour un élève, il s'agit de définir, en lien avec la famille, un projet de formation conciliant les aménagements possibles et les compétences des programmes à acquérir tout au long de son parcours. Ce projet d'enseignement adapté, qui comprend également les situations d'évaluation, elles aussi adaptées, sera intégré au projet pédagogique EPS.